



### Agence de SAINT MAIXENT L'ECOLE :

37 avenue du Président WILSON 79400 ST MAIXENT L'ECOLE

Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : [ecsr.du.pf@gmail.com](mailto:ecsr.du.pf@gmail.com)

Web : <http://www.ec-pf.com>

Siret : 838 619 443 00016 - Agrément : E18 079 0004 0

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75790126879 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE

### Agence de CHERVEUX :

7 A rue de Vaut Grenier 79410 CHERVEUX

Tél : 05 49 32 22 07 - Mail : [ecsr.du.pf@gmail.com](mailto:ecsr.du.pf@gmail.com)

Web : <http://www.ec-pf.com>

Siret : 838 619 443 00024 - Agrément : E22 079 0007 0

## Tarifs (ttc)

Tarifs actualisés au 01/04/2026 (En vigueur)

### Formation B - A.A.C.

- **Évaluation initiale** (durée : env. 45 mn sur simulateur) 51,00 €uros  
En fonction des connaissances de l'élève, l'évaluation permet de déterminer le volume d'heures prévisionnel nécessaire pour sa formation.
  - **Constitution du dossier** 90,00 €uros  
Gestion de l'apprenant + formalités administratives
  - **Livret d'apprentissage dématérialisé (application Kopilote)** 26,00 €uros
  - **Livre de code** 26,00 €uros
  - **Formation théorique (2 possibilités) :**
    - Code en ligne (**Forfait 6 mois. Au-delà 50€/mois.**) 230,00 €uros  
**Comprenant l'accès illimité aux cours et tests en ligne, l'accès aux cours en salle et le suivi pédagogique**
    - OU**
    - Stage code (3 jours pendant les vacances scolaires) 230,00 €uros  
**Comprenant le stage code, l'accès aux cours en salle et le suivi pédagogique (Pas d'accès aux cours et tests en ligne)**
  - Options supplémentaires :
    - Code en ligne avec accès illimité (**Forfait 6 mois. Au-delà 50€/mois**) 115,00 €uros
    - Stage code (3 jours pendant les vacances scolaires) 115,00 €uros

(Prévoir 30€ à chaque passage d'examen que nous versons en totalité au centre d'examen agréé)
  - Sous Total : 423,00 €uros**
  - **20 Heures de formation pratique** (Minimum obligatoire, dont 4h sur simulateur) 1040,00 €uros  
Enseignement conforme au REMC
  - **Rendez-vous préalable** (durée 2 heures avec le ou les accompagnateurs) 104,00 €uros  
A l'issue de ces 2 heures, l'enseignant, en accord avec le ou les accompagnateurs, délivre l'AFFI (Attestation de Fin de Formation Initiale) et l'élève part en conduite accompagnée
- Les 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires :**  
A chaque rendez-vous : 1 heure de conduite avec le ou les accompagnateurs  
2 heures en salle avec le ou les accompagnateurs portant sur les thèmes : vitesse, alcool, vigilance, assurances, somnolence.
- **Le 1<sup>er</sup> RDV pédagogique** (4 à 6 mois après le rendez-vous préalable) 98,00 €uros
  - **Le 2<sup>ème</sup> RDV pédagogique** (après avoir parcouru au moins 3000 kms) 98,00 €uros
  - **Livret des vérifications Ext/Int/1<sup>er</sup> secours** 7,00 €uros
  - **Préparation vérifs permis** (1h en collectif) 20,00 €uros
  - **Accompagnement à l'examen de conduite** (à partir de 17 ans) 52,00 €uros  
**Frais à renouveler en cas d'échec à l'examen de 52€**  
Pour le financement des solutions existent. Consultez-nous....



# Secrétariat / Cours de code

---

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'agence de  
**ST MAIXENT L'ECOLE :**

Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 14h à 19h  
Samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

Cours de code en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état sur ST MAIXENT L'ECOLE, tous les soirs de la semaine de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'agence de  
**CHERVEUX :**

Sur RDV (ou sur St MAIXENT aux horaires d'ouverture)

Cours de code en salle et tests corrigés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé d'état sur CHERVEUX, le mercredi de 17h à 18h, le vendredi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 13h30 à 14h30.

## LES DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER :

- Fiche de renseignements complétée
- Photo d'identité au format **e-photo** (agrée ANTS - Service en ligne - Permis de conduire)  
**Vous devez impérativement signer sur le photomaton.**
- Photocopie de l'attestation de recensement (si + de 16 ans et - de 17 ans). **N'oubliez pas de la signer.**
- Photocopie du justificatif de participation à la Journée Défense et Citoyenneté « JDC » (si + de 17 ans et – de 25 ans).  
**N'oubliez pas de le signer.**
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité de l'élève (Passeport ou carte nationale d'identité).
- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie (recto/verso) du permis de conduire (AM...).
- Photocopie de l'**ASSR 2** (si – de 21 ans), à défaut l'**ASSR 1** (si – de 21 ans). **N'oubliez pas de la signer.**
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture : eau/gaz/électricité/téléphone/Internet/Avis d'imposition)
- Photocopie (recto/verso) d'une pièce d'identité (Passeport ou carte nationale d'identité) de l'hébergeant si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.
- Attestation d'hébergement si le justificatif de domicile n'est pas au nom et prénom de l'élève.  
Modèle disponible sur internet, saisir dans votre moteur de recherche « attestation d'hébergement service public ».  
**N'oubliez pas de la signer.**

Afin d'optimiser les démarches administratives, privilégier les envois par mail ([ecsr.du.pf@gmail.com](mailto:ecsr.du.pf@gmail.com)) et de bonnes qualités  
(Pas de photocopie trop sombre ou trop claire, de pièces justificatives « coupées » ...)

### **A NOTER**

- Après avoir effectué les 20 heures de conduite minimum obligatoires, l'heure supplémentaire (s'il y en a) sera facturée 52 euros TTC.
- Toutes leçons non décommandées 2 jours ouvrables à l'avance seront facturées.
- Pour votre examen théorique vous devez présenter une pièce d'identité valide
- Pour votre examen pratique vous devez présenter à l'inspecteur une pièce d'identité valide ainsi que votre livret d'apprentissage dématérialisé Kopilote.
- La restitution du dossier (AIPC ou Cerfa 02) ne donne lieu à l'application d'aucun frais.
- La rupture de contrat donne lieu à un règlement de 60€
- **La présentation aux examens se fera après règlement de toutes les prestations dues, faute de quoi l'établissement se réserve le droit d'annuler ou de repousser l'épreuve de l'élève.**